



ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

LETTRE D'INFORMATION – Mardi 27 janvier 2015

Séance du lundi 26 janvier

Agenda

Lundi 2 février

-12h30 : Réunion de la section Économie politique, statistique et finances, salle 3.

-**Pierre CAYE**, directeur de recherche au CNRS : « *La religion comme critique des théologies sauvages* ».

Lundi 9, 16, 23 février : pas de séances.

Lundi 2 mars

-9h30 : Entretien de l'Académie : « Pour un système monétaire international » (Grande salle des séances) sous la présidence de **Jean BAECHLER**

-12h30 : Réunion de la section Économie politique, statistique et finances, salle 3.

-15h : **François d'ORCIVAL** et **Alain DUHAMEL**, membres de l'Académie (section Histoire et Géographie) : « *Médias : un pouvoir sans contre-pouvoir ?* ».

Lundi 9 mars

-15h : **Vincent GOOSSAERT**, directeur d'études en sciences religieuses, EPHE : « *La situation des religions en Chine* ».

-Comité secret.

Lundi 16 mars

-15h : élection au fauteuil IV de la section Morale et Sociologie.

-**Philippe LEVILLAIN**, membre de l'Académie : « *Réformer la Curie romaine : jusqu'où ?* ».

Lundi 23 mars

-15h : **Marcel GAUCHET**, directeur d'études à l'EHESS : « *La religion de sortie de la religion* ».

Lundi 30 mars

-15h : **Sébastien FATH**, chercheur au CNRS : « *Géopolitique de l'Évangélisme* ».

Mercredi 1^{er} avril

-9h : Colloque et remise du Prix Olivier Lecerf (Grande salle des séances).

Lundi 6, 13, 20, 27 avril : pas de séances.

Lundi 4 mai

-12h30 : Réunion de la section Économie politique, statistique et finances, salle 3.

-15h : Père **Pascal GOLLNISCH**, directeur général de *L'Œuvre d'Orient* : « *Persécutions contre les chrétiens au Moyen-Orient* ».

Après approbation du procès-verbal de la séance du lundi 19 décembre, le président **Chantal Delsol** a passé la parole à son nouveau confrère, le Grand Rabbín de France **Haïm Korsia**, élu le 15 décembre dernier, qui a fait une communication intitulée « *Judaïsme : rite et intégration* ».

Plus qu'à une présentation du judaïsme, l'orateur s'est livré à une réflexion générale sur le rôle intégrateur du rite à partir de l'exemple du judaïsme. « Ce qui nous fait bâtir une vie commune, ce sont des rites partagés », a-t-il souligné. « Les vœux du Nouvel an, les vacances, le repos dominical, les offices dans tel ou tel culte, tout ceci nous donne des références communes qui nous agrègent en un peuple. La France est construite sur ce modèle car il n'y en a pas d'autre. Que ce soit des rites religieux ou des rites civils, ce sont ces gestes accomplis par l'ensemble d'une population qui lui donnent du lien. »

Citant Émile Durkheim qui estimait que « le rite nécessite une tribu pour l'observer et un mythe pour lui donner du sens », Haïm Korsia a dénoncé le danger que font courir au rite ceux qui l'interprètent de façon utilitariste ainsi que ceux qui voudraient obliger tout le monde à l'accomplir. Or le rite relève d'un libre choix. En outre, « il met du sens dans quelque chose de banal. Les façons de manger, de vivre sont autant de manières de faire société. » Par ailleurs, « le rite a une fonction vitale qui est de poser des limites au n'importe quoi. Georges Braque a dit : "J'aime la règle qui corrige l'émotion." »

Haïm Korsia a insisté sur l'importance du rite comme cérémonial, en rappelant, fort de son expérience dans l'armée française, qu'il y a « un cérémonial républicain et même une liturgie républicaine. Il faut en effet vivre le moment sacré du ravivage de la flamme du Soldat inconnu ou l'instant où le drapeau s'incline devant le président de la République pour toucher au sacré de l'État, à ces rites qui nous font vivre dans la même société, à ces gestes qui suscitent une émotion collective. »

À l'issue de sa communication, **Haïm Korsia** a répondu aux questions que lui ont posées **Chantal Delsol**, **Jean-Robert Pitte**, **Alain Besançon**, **Jacques de Larosière**, **Rémi Brague**, **Thierry de Montbrial**, **François d'Orcival**, **André Vacheron**, **Georges-Henri Soutou**, **Philippe Levillain**, **Jean-Claude Trichet**, **Pierre Delvolvé**, **Michel Pébereau** et **Alain Duhamel**.



Honneurs et distinctions

Le secrétaire perpétuel de l'Académie, **Xavier Darcos**, a été reçu le jeudi 22 janvier à l'Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux en qualité de Membre d'honneur. À cette occasion, il a prononcé un discours intitulé : « *Ausone et l'éthiopée des professeurs bordelais* ».

Le jeudi 12 février, il sera reçu solennellement à l'Académie française, sous la Coupole, par son confrère **Jean-Loup Dabadie** et il prononcera l'éloge de son prédécesseur, **Pierre-Jean Rémy**.

À lire

- **Chantal Delsol** : *Le populisme ou les demeurés de l'histoire* (Monaco, éditions du Rocher, 2015, 220 p.). Extrait : « L'accusation de populisme n'entre pas dans la catégorie du discours technocratique qui, identifiant la politique à une science, réclame par là d'en confier la décision à un petit groupe de savants, le peuple en étant exclu. La technocratie est une récusation de la démocratie comme règne de la doxa, de l'opinion. Tandis que l'accusation de populisme est le refus de considérer comme des opinions certains jugements portés par le peuple. Autrement dit, elle ne tient pas les opposants pour des enfants, comme la technocratie, mais pour des idiots. Et par là, comme la technocratie, elle manque à la démocratie. Elle s'en défend, naturellement, en arguant à juste titre que les démocraties doivent bien se défendre contre leurs adversaires – tout le monde peut comprendre que certaines démocraties occidentales du XX^e siècle aient interdit des partis néo-nazis ou des partis communistes, puisque ces partis utilisaient clairement la démocratie pour la détruire. Mais justement, cet argument n'est qu'une argutie : les populismes européens ne revendiquent pas la suppression de la démocratie, ni ne la menacent quand ils parviennent au pouvoir. Ce qu'ils réclament, au contraire, c'est une alternative, une diversité, un débat, la réception des opinions contraires. Et c'est précisément là ce qu'on leur refuse. Le débat n'est accepté – bien étroitement – qu'entre les divers partisans de l'émancipation. Il y a là une hypocrisie majeure : aucune démocratie n'oserait demander l'interdiction d'un parti dit populiste, justement parce que les arguments réels manqueraient, et finalement les démocraties européennes tentent d'ostraciser par l'injure les expressions qui menacent l'opinion dominante. [...] On voit que nos démocraties ont cessé de respecter ce que les Lumières appelaient de leurs vœux, et ont mis en place des vérités monopolistiques proches de celles des anciens régimes contre lesquels elles se sont érigées. Autrement dit, la pensée de l'émancipation, qui désolidarisait la politique de la vérité en réclamant le conflit des opinions, finit par se solidifier elle-même en dogme, niant son principe intrinsèque (la liberté de pensée) dans l'élan de sa réalisation totale. »

Dans la presse

- **Mireille Delmas-Marty** : « Distinguer les idées qui choquent de l'incitation à la haine », interview dans *Libération* du vendredi 16 janvier. Extrait : « Que peut faire le droit après ce qui s'est passé ? Le droit peut permettre de résister, de responsabiliser et d'anticiper. [...] Comment résister ? En sanctionnant les criminels. Le terme "criminel", plus précis, est à utiliser de préférence à "terroriste", compte tenu du cortège d'émotions qui se rattache à ce mot. Il faut situer la répression dans le champ pénal plutôt que dans celui d'une "guerre contre le terrorisme". Même "l'État islamique" n'est pas un État, mais une organisation criminelle avec laquelle il n'y a ni accord ni traité de paix possibles. S'il s'agit d'une guerre, elle sera illimitée. [...] Il faut aussi anticiper, c'est-à-dire remonter en amont du crime pour le prévenir. Mais pas à n'importe quelles conditions. Après le 11 Septembre, le Conseil de sécurité des Nations unies avait considéré que les attentats étaient un acte d'agression et que les États-Unis étaient en état de légitime défense. Ces derniers ont alors invoqué le concept de défense préventive pour justifier la guerre en Irak. On a vu les résultats, ils ont mis à feu et à sang une partie du globe, avec les dommages collatéraux que l'on sait. [...] On devrait donc aussi intégrer aux programmes scolaires la formation au pluralisme tel qu'il est défini par la CEDH qui dit : "*La liberté d'expression vaut non seulement pour les informations et idées accueillies avec faveur ou considérées comme inoffensives, indifférentes, mais aussi pour celles qui heurtent, choquent ou inquiètent l'État ou une fraction quelconque de la population. Ainsi le veulent le pluralisme, la tolérance et l'esprit d'ouverture sans lesquels il n'est pas de société démocratique.*" »

- **Rémi Brague** : « En France, on a le droit de tout dire, sauf ce qui fâche », interview dans *Le Figaro* du vendredi 16 janvier. Extrait : « Q : *La liberté d'expression étant inhérente à la démocratie, peut-on imaginer un islam modéré qui en accepte la règle, au point d'accepter la représentation de Mahomet ?* R.B. : Je préférerais parler des musulmans de chair et d'os, non de l'"islam", mot ambigu qui désigne à la fois une religion, une civilisation millénaire et des hommes. Il est clair que bon nombre d'entre eux s'accommodent très bien de la démocratie et de la liberté d'expression qu'elle permet en France, liberté qui est plus limitée dans leurs pays d'origine. D'ailleurs, même les extrémistes en profitent, à leur façon, pour répandre leur propagande. Parler d'islam "modéré" me semble de toute façon insultant pour les musulmans. Car enfin, si l'islam est une bonne chose, alors aucune dose ne sera trop forte. Il y a des musulmans que je ne dirais pas modérés, mais tout simplement, pour employer un mot qui fera sourire, vertueux... »

À savoir

- **Jacques de Larosière** a été auditionné le mardi 13 janvier au Parlement européen de Strasbourg sur les réformes structurelles envisagées pour les banques par la Commission européenne. Le mardi 20 janvier, à l'invitation de la Société d'économie politique, il a procédé à la remise des Prix des meilleurs articles d'économie parus en 2014. Le mercredi 21 janvier, il a prononcé à Sciences Po une conférence sur le thème « La réglementation financière a-t-elle été trop loin ? ». Les textes des interventions sont disponibles sur le site de l'Académie <www.asmp.fr>.

- **Jean Tirole** présentera, lors d'une conférence à l'École des Ponts ParisTech à Champs-sur-Marne, le vendredi 30 janvier à 15 heures, son « analyse du pouvoir de marché et de la régulation ». Inscription obligatoire par mail à l'adresse <ConferenceJeanTirole@enpc.fr>.